

"Crise de légitimité au Conseil de l'Europe" dans Le Figaro (16 mai 2005)

Légende: À l'occasion du troisième sommet du Conseil de l'Europe, qui se tient à Varsovie les 16 et 17 mai 2005, le quotidien français Le Figaro rappelle les principales activités de l'organisation depuis sa création en 1949 et explique les raisons du manque de crédibilité dont elle souffre souvent, en particulier depuis la montée en puissance de l'Union européenne.

Source: Le Figaro. 16.05.2005. Paris.

Copyright: (c) Le Figaro

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"crise_de_legitimite_au_conseil_de_l_europe"_dans_le_figaro_16_mai_2005-fr-9d1cf2a4-be03-435f-89d5-49914cc1f918.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

INSTITUTIONS EUROPEENNES *Les dirigeants de 46 pays adhérents à la plus ancienne organisation politique paneuropéenne en sommet*

Crise de légitimité au Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe réunira aujourd'hui et demain à Varsovie les plus hauts dirigeants du continent européen pour un sommet qui devra définir la place de la doyenne des institutions européennes dans la nouvelle architecture européenne.

**Varsovie :
de notre envoyée spéciale
Arielle Thedrel**

Les chefs d'Etat, de gouvernement ou de la diplomatie de 46 pays européens se réunissent aujourd'hui et demain à Varsovie pour tenter de donner une nouvelle impulsion au Conseil de l'Europe. Née en 1949 sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale et en pleine guerre froide, la plus ancienne des institutions européennes, qui siège à Strasbourg, traverse une crise de légitimité. Perçue au début des années 90 comme une sorte d'antichambre de l'Union européenne pour les pays d'Europe centrale et orientale tout juste émergés du communisme, elle s'est rapidement élargie jusqu'à accueillir la Russie et divers autres pays de l'espace postsoviétique peu scrupuleux en matière de démocratie. Comble du paradoxe, Moscou est devenu l'un des cinq principaux contributeurs au budget de cette organisation censée défendre les droits de l'homme.

La crédibilité de l'organisation souffre également de sa faible efficacité en matière politique. Cantonné par ses pères fondateurs dans la coopération intergouvernementale (*lire encadré*), le Conseil de l'Europe n'exerce son magistère que dans des domaines limités et dans la mesure où tous les Etats membres y trouvent leur intérêt. Ses moyens restent limités : son budget – 160 millions d'euros – ne représente que 0,2 % du budget de l'UE. Ses détracteurs l'accusent de n'être qu'un forum de discussion, pauvre en actions concrètes, « *une maison, disait le général de Gaulle, où l'on fait des débats et des rapports* ».

Depuis sa fondation, pourtant, plus de 170 conventions et accords ont été signés, allant de la prévention de la torture à la protection des minorités nationales. Le Conseil accompagne tous les grands débats de société, qu'il s'agisse de cybercriminalité ou de bioéthique. Entré en vigueur en 2001, le protocole additionnel à la convention d'Oviedo sur la biomédecine, portant interdiction au clonage d'êtres humains, est ainsi le premier et le seul texte international élaboré dans ce domaine.

Le joyau de cet arsenal juridique demeure cependant la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce texte fondateur d'une citoyenneté européenne que le Conseil de l'Europe ambitionne d'incarner continue de faire jurisprudence dans le monde entier. Il a largement inspiré la charte des droits fondamentaux contenue dans le traité constitutionnel de l'Union européenne.

Le sommet de Varsovie, le troisième après ceux de Vienne en 1993 et de Strasbourg en 1997, devrait être l'occasion de redéfinir le champ d'action de cette organisation alors que l'architecture institutionnelle de l'Europe est en pleine mutation. Eclipsé au fil des années par la montée en puissance de l'Union européenne, il se retrouve aujourd'hui en concurrence avec les institutions de Bruxelles. Si en théorie, les rôles de l'UE et du Conseil de l'Europe se veulent complémentaires, dans la pratique, la coordination entre ces deux institutions se limite le plus souvent à un simple échange de points de vue. « *L'Union européenne est de loin l'organisation la plus importante en Europe, remarquait il y a quelques jours le néerlandais René van der Linden, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, mais on observe à Bruxelles, dans certaines sphères, trop d'arrogance pour pouvoir envisager une éventuelle coopération* ». Et de s'étonner des « *efforts déployés par l'UE pour réinventer ce qui existe déjà, qu'il s'agisse d'une agence des droits de l'homme ou d'un comité contre la torture* ».